

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 novembre 2023

N° CM13112023-01
CPG

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2023

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme MB VINCENT
Mme E. BILLEAUD
M M. PRAUD

Procuration à
"
"

Mme L. VILLATEAU
Mme I. BROSSET
M JM BEAUFFRETON

Secrétaire : Mme M. RANGEARD

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE-DAME DU DONJON – VERSEMENT DU 1^{ER} TIERS 2023-2024

VU l'article L 442-5 du Code de l'Education ;

CONSIDERANT que chaque année, avant le vote du budget, il est procédé au versement du 1er tiers de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon, basé sur les effectifs de l'année scolaire en cours ;

CONSIDERANT le courrier de M. BRÉMAUD, Président de l'OGEC Notre-Dame du Donjon, en date du 16 octobre 2023, sollicitant la Commune pour le versement de ce 1^{er} tiers, dès la mi-novembre, les prévisions de trésorerie de l'association n'étant pas suffisantes d'ici la fin de l'année 2023 ;

CONSIDERANT que pour permettre ce versement il est proposé de reprendre le tiers du forfait attribué en 2023, avant le vote du montant de la participation pour 2024, tel que détaillé ci-après :

Pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

1 575,00 € soit pour 1/3 525,00 €

Pour un élève de primaire domicilié à Pouzauges

661,00 € soit pour 1/3 220,00 €

Ecole privée mixte Notre Dame du Donjon selon effectifs rentrée 2023

87 élèves de maternelle	X	525,00 €	45 675,00 €
151 élèves de primaire	X	220,00 €	<u>33 220,00 €</u>
			78 895,00 €

CONSIDERANT que ces versements seraient imputés au budget 2024 selon les effectifs scolaires 2023-2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, Mme RABILIER ne prenant pas part au vote :

DECIDE de verser, à l'OGEC de l'école Notre-Dame du Donjon, les sommes indiquées ci-dessus, au titre de l'année scolaire 2023-2024, représentant un montant total de 78 895,00 €.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Monique RANGEARD
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire